



Servitude entre 3 lots

Par evana

en 1962 immeuble: division en 3 lots avec servitudes

en 2015 création de nouvelles servitudes (droit de passage) entre 2 de ces lots, mais qui pénalisent le 3ème lot

y a t'il le droit de créer de nouvelles servitudes entre 2 lots sans consulter et en pénalisant le 3ème lot ?
et y a t'il le droit de passage et stationnement de véhicules sur ce droit de passage ? Svp, Merci